



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 33
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET		Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Monique BAYARD
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Dijon - 12 et 18 rue Sully - Acquisition de propriétés sur l'Etablissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte d'Or**

Il est rappelé que par délibération du 23 novembre 2023, le Conseil métropolitain a décidé de céder par promesse synallagmatique à la société « Oceanis Promotion », un terrain et trois propriétés bâties situées 12 à 18 rue Sully à Dijon en vue de la réalisation d'un site du Campus « Vatel Academy ». Deux biens font l'objet d'un portage par l'Etablissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte d'Or (EPFL) pour le compte de la métropole, à savoir une parcelle de terrain, après déconstruction de la maison, et une parcelle bâtie comportant une maison d'habitation.

Préalablement à la cession par la métropole du tènement foncier nécessaire à la réalisation du projet par la société « Oceanis Promotion », pour lequel les autorisations d'urbanisme ont été délivrées, il convient de mettre fin au portage foncier des biens, sis 12 et 18 rue Sully, acquis par l'EPFL en 2010 et 2014. Leur rétrocession au profit de la métropole interviendra, conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, moyennant les montants de 437 048 € pour la maison déconstruite au 12 rue Sully, et 418 609 € pour la maison sise 18 rue Sully.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'acquisition sur l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or de deux propriétés situées 12 et 18 rue Sully à Dijon, cadastrées section BX n°190 et 82, d'une superficie respective de 441 m² et 840 m² ;
- **de dire** que ces acquisitions interviendront moyennant les montants de 437 048 € pour la propriété 12 rue Sully et 418 609 € pour la maison 18 rue Sully, conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL ;
- **de dire** qu'il sera procédé à ces acquisitions par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	